

Avis CSRPN n° 2020-04

AVIS DU CSRPN DE LA REUNION

Dérogation espèce protégée dans le cadre du projet ESPECE

REUNION PLENIERE DU 12 FEVRIER 2020

Pétitionnaire : Parc national de La Réunion

Contexte et objet de la demande :

Par courrier en date du 19 décembre 2019, la DEAL a reçu une demande de dérogation "espèce protégée" du Parc national de La Réunion relatif à la récolte, l'utilisation et le transport d'espèces végétales protégées dans le cadre de son projet de conservation ESPECE.

Le projet ESPECE (Étude et Sauvegarde des Plantes en danger Critique d'Extinction) est un projet né d'une volonté commune du Parc national, du CBN Mascarin, de la DEAL Réunion, des gestionnaires locaux d'espaces naturels et des collectivités de poursuivre les actions de conservation de la flore menacée, notamment suite au projet RHUM (Restauration des Habitats Uniques au Monde). Pour mémoire, ce projet avait permis de renforcer les populations de 13 espèces menacées.

Plus d'une centaine d'espèces est considérée en danger critique d'extinction (d'après les critères IUCN). Le projet ESPECE se consacre à 37 espèces protégées à travers des actions de multiplication et de replantation.

Le projet ESPECE comprend quatre actions :

- Action 1 : Réaliser un état des lieux des connaissances et identifier les actions de conservation prioritaires à entreprendre pour la sauvegarde de chaque espèce
- Action 2 : Maîtriser et/ou améliorer la culture des espèces indigènes les plus menacées d'extinction et les intégrer dans des arboretums ex situ. Ces tests de multiplication destinés à améliorer les ITP (Itinéraires Techniques de Production) concernent 18 espèces dont le choix est présenté en pages 20-21.
- Actions 3 et 4 : Effectuer des renforcements de populations des plantes rares et menacées pour lesquelles la culture est maîtrisée et/ou compléter les arboretums répertoriés officiellement. Ces plantations concernent 19 espèces dont le choix est présenté en pages 26-27.



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CONSEIL SCIENTIFIQUE REGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL
DE LA REUNION

Avis final du CSRPN:

**Le CSRPN de La Réunion estime que le dossier transmis est complet, précis et bien rédigé.
Il donne un avis favorable à la dérogation espèces protégées du projet ESPECE.
Il recommande au Parc national d'assurer le suivi scientifique des plantations avec une
fréquence annuelle pendant 4 ans puis bisannuelle pendant 15 ans.
Le CSRPN souhaite recevoir les bilans des suivis réalisés.**

Saint Denis, le mardi 17 mars 2020

Le Président du CSRPN

Roland TROADEC